



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 257 À 345, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 avril 2020, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant les numéros civiques 257 à 345, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation d'une enseigne sur poteau à 1,36 mètre de la ligne de rue, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une distance minimale de 3 mètres par rapport à la ligne de rue, permettant ainsi une dérogation de 1,64 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 avril 2020.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 11 mars 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE